



Service civique

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. La mission à Roquettes consiste à l'accompagnement de la population pour favoriser un accès le plus large possible à l'éducation et la culture sous toutes ses formes.

La mission du volontaire a pour base des actions autour la découverte ou le perfectionnement de la lecture, de l'écriture et de l'outil informatique, qui peuvent être développées auprès de différents publics, des enfants à partir de l'école élémentaire jusqu'aux adultes.

Le volontaire commencera par un recensement des attentes et besoins des citoyens, qu'il faudra mettre en relation avec la vision des élus, pour proposer la mise en place d'actions concrètes.

Des actions d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul pourront être menées auprès de publics adultes fragilisés, pour favoriser la maîtrise des savoirs de base, utiles au quotidien.

Il devra construire un projet selon son analyse et ses centres d'intérêts, en s'appuyant sur les élus et agents en place.

Le projet pourra s'inscrire dans le cadre de dispositifs existants d'accompagnement scolaire des élèves et de leurs parents à l'école élémentaire, d'aide aux devoirs pour les collégiens, d'aide à la rédaction de CV et lettres de motivations pour les 18/25 ans et à travers les actions menées en partenariat avec la Médiathèque.

Les qualités requises :

- * Appétence pour les domaines littéraires et culturels.
- * Capacité de dialogue et de communication.
- * Faculté d'adaptation et de prise d'initiatives.
- * Etre force de proposition.

L'étudiante qui assure le service civique actuel a débuté en novembre 2018 son service ,pour une durée de 8 mois.

- * 24h hebdomadaires en moyenne (possibilité de prévoir un volume horaire différent selon les semaines en fonction des nécessités du projet établi par le volontaire).
- * Rémunération : 580,55 € mensuel.
- * Le volontaire bénéficiera de formations pendant la durée de son service.